**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

#### UNITE D’ENSEIGNEMENT

**ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :**

**bachelier de SpEcialisation :**

 **Gestion d’entreprise d’Economie sociale**

**ENSEIGNEMENT superieur de type court**

DOMAINE : SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION

|  |
| --- |
| **CODE : 71 57 03 U32 D2** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 702** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 20 décembre 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **ACTIVITES PROFESSIONNELLES DE FORMATION :****BACHELIER DE SpEcialisation :** **Gestion d’entreprise d’Economie sociale** ENSEIGNEMENT superieur de type court |

1. **FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
	1. **Finalités particulières**

L’unité d’enseignement vise à permettre à l’étudiant

* de développer, en situation d’activités professionnelles encadrées sa capacité à utiliser et appliquer les outils et les concepts de la spécialisation en gestion d’entreprise d’économie sociale ;
* de s’intégrer à la gestion d’une entreprise d’économie sociale dans le respect des règles déontologiques.
1. **CAPACITES PREALABLES REQUISES**
	1. **Capacités**

**En « Fondements, réalités et perspectives de l’économie sociale »,**

*à partir d’un état des lieux de l’économie sociale et en étant sensible à la charte de l’économie sociale actualisée,*

* proposer une représentation logique et structurée de réseaux d'organisation et d'intervention de l'économie sociale via des outils existants.

*à travers un fait économique et social développé au cours,*

* identifier et critiquer les politiques économique et sociale, leurs instruments et leurs sphères d’application ;
* identifier les rapports sociaux évoqués.

**En « Cadres juridiques des entreprises d’économie sociale »,**

*face à une activité d’économie sociale donnée, à partir d’une base documentaire législative constituée par l’étudiant,*

* identifier le type d’entreprise choisie pour exercer cette activité et les droits et obligations qui en découlent ;
* justifier, par rapport au cadre légal, la forme d’entreprise proposée ;
* identifier les aspects qui relèvent du droit du travail actualisé et de présenter une réflexion critique sur ceux-ci.
	1. **Titres pouvant en tenir lieu**

Attestations de réussite des unités d’enseignement : « **Fondements, réalités et perspectives de l’économie sociale**» 715705U32D2 et « **Cadres juridiques des entreprises d’économie sociale »** 715722U32D2.

1. **ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au travers de la rédaction d’un rapport de stage respectant les règles et usages de la langue française, en* *étant sensible à la charte de l'économie sociale et dans le respect des prescrits légaux et de la déontologie,*

* de décrire l’entreprise ou l’organisme  et son environnement en identifiant sa finalité, ses ressources, ses stratégies et ses résultats ;
* d’identifier et d’analyser les compétences techniques, économiques et méthodologiques spécifiques mobilisées ;
* de mettre en évidence ses actions et son intégration au sein de l’entreprise ;
* de proposer et de justifier des pistes d’actions visant à améliorer le fonctionnement de l’entreprise.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

* le degré de précision de la description et de l’analyse,
* le degré de pertinence des pistes d’actions proposées,
* le niveau d’intégration dans le milieu professionnel,
* le degré d’autonomie atteint.
1. **PROGRAMME**
	1. **Programme pour l'étudiant**

L’étudiant sera capable :

au sein d’une entreprise d’économie sociale, dans le respect des règles de sécurité et de protection des biens et des personnes,

en étant sensible à la charte de l'économie sociale et dans le respect des prescrits légaux et de la déontologie,

en respectant les consignes données :

* de présenter et de justifier un projet de stage réalisable dans le domaine d’une entreprise d’économie sociale;
* de s’adapter aux outils utilisés ;

en fonction du type de service, de son organisation et de ses besoins spécifiques,

* de rédiger un rapport, mettant en évidence les liens entre sa formation et son expérience de stage ;
* d’acquérir les compétences en exerçant des activités opérationnelles afférentes notamment au plan de marketing social, au management participatif, aux communications internes et externes et à la gestion économique ;
* de proposer et de justifier des pistes d’actions visant à améliorer le fonctionnement de l’entreprise.
1. de s’intégrer dans l’équipe de travail ;
2. de faire preuve d’initiative, de sociabilité, d’organisation du temps de travail ;
* s’il échet, de respecter les clauses de confidentialité.
	1. **Programme pour le personnel chargé de l’encadrement**

Le personnel chargé de l’encadrement devra :

* clarifier avec l’étudiant, l’entreprise ou l’institution, les termes du contrat du stage (activités professionnelles de formation) en fonction des items du programme de l’étudiant ;
* informer l’étudiant de ses obligations, de ses devoirs, des critères et des modalités d’évaluation ;
* superviser les activités de l’étudiant durant le stage ;
* évaluer les activités professionnelles avec la personne-ressource de l'entreprise ou de l'organisme ;
* évaluer le rapport d’activités de l’étudiant.
1. **CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences issues d’une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

1. **CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

1. **HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D’ENSEIGNEMENT**
	1. **Etudiant : 120 périodes**
	2. **Encadrement du stage :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Dénomination du cours** | **Classement** | **Code U** | **Nombre de périodes par groupe d’étudiants** |
| Encadrement des activités professionnelles de formation : Spécialisation en gestion d’entreprise d’économie sociale  | CT | I | 20 |
| Total des périodes |  | **20** |